

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A L'ECOLE

☐ Première inscription

☐ Inscription suite à un changement d'établissement

L'inscription dans l'une des écoles du territoire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne se fait directement auprès du service affaires scolaires par mail : administration.enfance@cdcaag.fr, ou par voie postale :

Lieu dit La Gravière — 32300 Idrac-Respaillès.

ENFANT :

NOM: Prénoms:

Sexe: F ☐ M ☐

Date de naissance:/...../.....

Domicile: n° Rue:

Commune: Code Postal:

PARENTS :

NOM: Prénom:

N° téléphone personnel: Adresse e-mail:

Profession/Employeur: N° téléphone professionnel:

NOM: Prénom:

N° téléphone personnel: Adresse e-mail:

Profession/Employeur: N° téléphone professionnel:

SCOLARITE :

Demande formulée pour l'école de dans la classe de :

Maternelle:

Toute Petite Section (2021)* ☐ Petite Section ☐ Moyenne Section ☐ Grande Section ☐

*Les enfants nés en 2021 seront préinscrits et seront admis à l'école selon les places disponibles.

Primaire:

CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2 ☐

Date d'entrée:

EN REMPLISSANT CE FORMULAIRE, VOUS CERTIFIEZ EXACTES LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES CI-DESSUS ET AUTORISEZ LA CDCAAG A COMMUNIQUER LES DOCUMENTS RELATIFS A L'INSCRIPTION SCOLAIRE DE VOTRE ENFANT AUX RESPONSABLES DES ACCUEILS PERI ET EXTRASCOLAIRES.

Date : **Signature(s) :**

CADRE RESERVE AUX SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Madame La Présidente, Céline SALLES, valide, sous réserve de la fourniture des pièces nécessaires énumérées dans la note ci-jointe, l'inscription de l'enfant :

Le.....

Par délégation,
Le Vice-Président,
Michel DONEYS.

INFORMATION A L'ATTENTION DES PARENTS

Aucun dossier incomplet ne sera traité

Liste des pièces à fournir pour l'inscription de votre enfant

Cocher les documents remis lors de la constitution du dossier

- ☐ Le formulaire d'inscription complété et signé (page 1)
- ☐ Une photocopie du livret de famille (page des parents et page de l'enfant)
(pour première inscription ou changement dans la famille uniquement)
- ☐ Une photocopie du carnet de vaccination de l'enfant à jour (dans le cas où les vaccins ne seraient pas à jour, un certificat de pré-inscription sera établi. L'inscription sera effective lors de la délivrance du carnet à jour)
- ☐ Une photocopie du jugement de divorce justifiant de l'autorité légale sur l'enfant (pour les parents séparés ou divorcés)
- ☐ Une attestation qui confie l'enfant à la famille d'accueil (pour les familles d'accueil)
- ☐ Le certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (pour les enfants ayant déjà été scolarisés dans une autre école que celle demandée)
- ☐ PAI s'il y en a un (Protocole d'Accueil Individualisé : troubles de la santé évoluant sur une longue période et nécessitant des aménagements, tels qu'asthme, allergies alimentaires ou aux piqûres d'insectes, diabète, crise convulsive, pathologie onco-hématologique, drépanocytose)

Après l'inscription auprès de la CCAAG,
la prise de contact avec le directeur ou la directrice d'école est obligatoire.

Seule l'admission effectuée par le responsable de l'école vaut inscription définitive.

Pour toutes questions relatives aux affaires scolaires, mais également à la cantine, à l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) ou à l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), veuillez vous rapprocher de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne :

Par téléphone au : 05.62.64.84.51

Par mail à : administration.enfance@cdcaag.fr